

Le Conseil d'Etat pour des «sanctions exemplaires»

AOC FALSIFIÉE Le Contrôle suisse du commerce des vins soupçonne Château Constellation d'avoir livré près de 32 000 litres de vin étranger sous l'appellation AOC Valais. Le canton réagit et intensifiera les contrôles dans le secteur viticole.

Le Conseil d'Etat valaisan prend très au sérieux l'affaire d'AOC falsifiée révélée ce week-end par les médias. Si les faits sont avérés, il appelle à des «sanctions exemplaires». Les contrôles dans le secteur viticole seront par ailleurs intensifiés. «Les pratiques de naturalisation de vin, si elles sont avérées, font mal à tous les viticulteurs du canton. Elles déstabilisent le marché, provoquent un dégât d'image désastreux et sont dommageables à l'écrasante majorité qui respecte les règles», a déclaré hier Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie dont dépend le Service de l'agriculture.



«Les pratiques de naturalisation de vin, si elles sont avérées, font mal à tous les viticulteurs du canton.»

CHRISTOPHE DARBELLAY
CHEF DU DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE

«Si les faits sont confirmés, j'espère que les sanctions seront exemplaires», abonde Mathias Reynard, chargé du Département des affaires sociales et de la santé dont dépend le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) qui s'occupe du contrôle des appellations d'origine contrôlée (AOC). Cette vérification «sera

intensifiée en collaboration avec les autres services et en priorisant ce secteur» viticole, complète Mathias Reynard.

«Immense majorité honnête»

La faible récolte de l'an dernier pourrait-elle pousser des viticulteurs ou des cavistes à tricher? Non, pas nécessairement, répond le conseiller d'Etat socialiste.

«Des indemnisations ont été mises en place par le Département de l'économie, afin de venir en aide aux viticulteurs et l'immense majorité des professionnels du domaine sont honnêtes et sont révoltés par ce type de pratiques.»

Si une cave est prise à tricher sur les AOC, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires prend des mesures administratives (par exemple, contestations, séquestre, déclassement d'un vin, etc.). Il la dénonce aussi au Ministère public qui prend le relais pour l'aspect pénal.

Les Caves Orsat SA touchées

La société de négoce de vins Caves Orsat SA, propriété de la famille Rouvinez, a indiqué dimanche dans un communiqué être la «probable victime d'une tentative d'escroquerie», revenant sur l'affaire révélée par la RTS et «Le Matin Dimanche». Elle explique avoir acheté en février 2022 pour 32 000 litres de vins valaisans. Après analyses chimiques, elle doute de la conformité de l'origine et procède à une analyse isotopique complémentaire.

Résultat: le liquide «n'est probablement ni valaisan ni suisse, les paramètres étant



«L'immense majorité des professionnels du domaine sont honnêtes et sont révoltés par ce type de pratiques.»

MATHIAS REYNARD
CHEF DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

plus proches de vins d'origine d'une région côtière, possiblement méditerranéenne», souligne la société. Celle-ci annonce le cas aux autorités compétentes qui entament une enquête. Les cuves des vins incriminés sont scellées.

«A l'heure actuelle, la famille Rouvinez n'a pas été informée officiellement de l'identité de la cave d'où proviennent ces vins, ni des conclusions de l'enquête du Contrôle suisse du commerce des vins (CSCV)», précise la cave de Martigny. Cette dernière relève toutefois que le CSCV leur a indiqué avoir déposé une plainte auprès du Ministère public valaisan contre les entreprises impliquées dans la livraison de ces vins.

«Pleine collaboration» de Château Constellation

Contacté, le CSCV affirme ne pas communiquer sur «les dossiers en cours» et renvoie au Ministère public pour ce qui est en rapport avec le droit pénal. De son côté, le parquet valaisan indique qu'«en raison du

secret de fonction et du secret de l'instruction, le Ministère public ne peut pas se prononcer sur cette éventuelle enquête en cours». Quant au SCAV, il est tenu par la loi au secret de fonction.

Les Caves Orsat achètent un nombre important de vins en vrac pour servir principalement des marchés de grande distribution, écrivent-elles. Comme la plupart des achats sont effectués par l'intermédiaire de courtiers, l'identité du producteur d'origine reste souvent inconnue. Selon l'enquête menée par «Le Matin Dimanche» et la RTS, le vin viendrait de Château Constellation. Dans l'hebdomadaire, le direc-



«En raison du secret de fonction et du secret de l'instruction, le Ministère public ne peut pas se prononcer sur cette éventuelle enquête en cours.»

LE CONTRÔLE SUISSE DU COMMERCE DES VINS

teur de cette cave sédunoise affirme vouloir «pleinement collaborer» avec le CSCV. «Nous faisons tout pour identifier si un problème est survenu et en découvrir l'origine. Nous avons sans délai interpellé l'ensemble des fournisseurs de ces lots, que cela soit les caves nous ayant fourni une partie du vin ou tous les fournisseurs de vendanges concernés.»

ATS